

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'EYGLIES**

---

**Séance du : 10 août 2023**

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 août 2023**

**L'an deux mil vingt-trois, le jeudi dix août, à dix-neuf heures,** le Conseil Municipal de la Commune d'Eyglies, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne CHOUVET, Maire.

---

**Nombre de conseillers : en exercice : 15, présents : 13 ; votants : 13 ;**

**Présents :** Mesdames et Messieurs Anne CHOUVET, Jean-Marc POUILLILIAN, Eric COUDRON, Etienne HUMBERT, Marietta DE WEERT, Séverine QUICHOT, Anne-Laure DUPASQUIER, Jacques ROUX, Joseph DEVEVEY, Tom VAN DE VELDE, Mickaël CHEBANCE, Vincent PELLETIER et Agnès SIMOND

**Absents :** Nicolas DUBOIS et Jean-François PORTET

**Procuration :** /

**Secrétaire de séance :** Anne-Laure DUPASQUIER

---

**Objet : Demande d'intervention financière – Installation d'une borne tactile d'informations**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

Madame le Maire expose la nécessité d'installer une borne tactile devant la nouvelle Mairie afin de satisfaire notamment aux nombreuses obligations d'affichage légal.

En effet, actuellement des panneaux d'affichage sont installés sur les locaux actuels du secrétariat de mairie jusque sur les volets malgré une diminution de la taille d'écriture des documents, ainsi qu'à l'intérieur de ces locaux. Aussi, ils ne sont consultables, au moins pour partie, que pendant les horaires d'ouverture du secrétariat.

De plus, les documents officiels à afficher sont de plus en plus nombreux et les impressions papier ne concourent pas à la réduction des déchets et à la protection de l'environnement.

Aussi, il est proposé d'installer aux abords de la nouvelle mairie une borne tactile, consultable 24h/24, avec l'ensemble des documents obligatoires mais également des actualités et des animations de la commune, également synchronisé avec le panneau lumineux.

La possibilité d'un second module informatique installé sur cette même borne est également envisagée en partenariat avec les Offices de tourisme du territoire. En effet, son implantation aux abords immédiats de la Gare en fera un très bon outil d'information de la population touristique. Un fond de concours pourrait alors être demandé aux différents partenaires.

Le montant de la fourniture et de l'installation de la borne s'élève à 9 915,05 € HT soit 11 898,06 € TTC hors abonnements et frais de maintenance annuels.

Le plan de financement espéré est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Achat et installation d'une borne numérique	9 915,05 €	Département des Hautes- Alpes	30 %	2 974,52 €
		Autofinancement : Commune d'Eygliers	70 %	6 940,53 €
<b>Montant total HT</b>	<b>9 915,05 €</b>	<b>Montant total HT</b>		<b>9 915,05 €</b>
TVA 20 %	1 983,01 €	TVA 20 %		1 983,01 €
<b>Montant total TTC</b>	<b>11 898,06 €</b>	<b>Montant total TTC</b>		<b>11 898,06 €</b>

La commune d'Eygliers sollicite une intervention financière la plus élevée possible auprès des différents financeurs et notamment auprès du Département des Hautes-Alpes conformément au tableau ci-dessus.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal**

**Vote :**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstention : 3 (Joseph DEVEVEY, Mickaël CHEBANCE et Agnès SIMOND)**

- **Sollicite** les subventions les plus élevées possibles auprès du Département des Hautes-Alpes comme indiqué dans le plan de financement ci-dessus,
- **Autorise** Madame le Maire à signer tout acte se rapportant à la présente délibération ;

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.**

Le Maire,

Anne CHOUVET

